

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 MAI 2018

PROCES-VERBAL

Le trois mai deux mille dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berson, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis au lieu ordinaire des séances du conseil, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation : 27 avril 2018.

ETAIENT PRESENTS : 14

Messieurs Jacky ROTURIER, Denis NOEL, Jean-Jacques MARTIN, René BOUSSIRON et Madame Francette CHOVERO, Adjointes au Maire.

Mesdames Marie-Claire FILLIATREAU, Nadine HERAUD, Danièle BOIS et Marie-Claude NOEL, Messieurs Jacques DAVOUST, Jean-Paul ROY, Didier ROMAT, Joël MOUILLOT et André MATHIA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Madame Magalie DAUBE a donné procuration à Madame Francette CHOVERO.

Madame Aude BORTOLI a donné procuration à Monsieur Jacques DAVOUST.

Madame Marie-José LEONIE a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques MARTIN.

ETAIENT ABSENTS : 2

Messieurs Nicolas BERTAUD et Philippe FRUCHET.

Monsieur Jean-Paul ROY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

oooooooooooooooooooo

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 05 avril 2018*.

Décisions du Maire.

ADMINISTRATION GENERALE

- Tirage au sort des Jurés d'assises
- Procès-verbal de l'Actif du Budget Assainissement,
- Désignation du délégué à la protection des données,

FINANCES-MARCHES PUBLICS

- Convention de Maîtrise d'œuvre et coordination SPS pour les Travaux d'Enfouissement rue de l'Église,
 - Vote des 3 Taux (Annule et Remplace),
 - Affectation du résultat Budget Commune (Annule et Remplace),
 - Subvention 2018 « Tous A Vélo »,
 - Montant du Budget Assainissement transféré à la Communauté de Communes de Blaye,
 - Fermeture du Budget Assainissement,
 - Choix Emprunt 2018,
 - Tarifs des encarts publicitaires du Journal,
 - Demande de subvention FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes),
- Questions diverses.

oooooooooooooooooooo

Le procès-verbal du 05 avril 2018 a été adopté après modifications à 17 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION. Modification à la page 3 concernant les subventions.

oooooooooooooooooooo

Décisions du Maire

Information sur les décisions du Maire prises par délégation de compétences en application de la délibération n° 1/10/04/2014 du 10 avril 2014.

N° D/6/2018	MARCHE – SOLUTION LEGIMARCHES ATTRIBUTAIRE : BERGER LEVRAULT 64 Rue Jean Rostand 31670 LABEGE DESIGNATION : Logiciel de composition de marchés publics pour une période de 5 ans MONTANT : 787.86 € H.T. annuel
N° D/7/2018	MARCHE – RENOVATION SOL DE LA CLASSE DE MATERNELLE ATTRIBUTAIRE : NICOLAS PEINTURE 27 Les Mazerats 33820 ETAULIERS DESIGNATION : Rénovation du sol de la classe de maternelle par la pose d'un revêtement PVC acoustique MONTANT : 3 449.15 € H.T.

oooooooooooooooooooo

ADMINISTRATION GENERALE

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur indique au conseil municipal qu'il convient d'effectuer un tirage au sort concernant 3 personnes pour le jury d'assises de l'année 2019.

Il est procédé au tirage au sort de 3 personnes pour la commune de Berson, afin de constituer la liste préparatoire du jury d'assises 2019 :

- Monsieur PIED Grégory,
- Madame DAVID Muriel,
- Monsieur SOUMILLON Christian.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 01/03/05/2018

PROCES VERBAL DE L'ACTIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer un procès-verbal concernant l'actif du budget assainissement afin de transférer l'ensemble des actifs à la Communauté de Communes de Blaye.

**PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS MEUBLES, IMMEUBLES ET
CONTRATS AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Procès-verbal de mise à disposition par la commune de BERSON des biens meubles, immeubles et contrats affectés à l'exercice de la compétence Assainissement collectif par la Communauté de Communes de Blaye.

En application des articles L.5211-5 III et L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles, immeubles et contrats utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Les biens meubles, immeubles et contrats ci-dessous décrits par le présent procès-verbal sont mis à disposition de la Communauté de Communes de Blaye, représentée par son Président Monsieur Denis BALDES, pour exercer cette compétence, par la commune de BERSON, représentée par son Maire, Monsieur Jacky ROTURIER.

BIENS ET CONTRATS CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
--

STATION D'EPURATION (y compris le local technique)

Désignation du Propriétaire du bâtiment : Mairie de BERSON

Terrain : Propriétaire : Mairie de Saint Ciers de Canesse

Référence cadastrale et superficie : Cadastre de Saint Ciers de Canesse

Adresse :

Capacité : 1 200 Equivalent Habitant

N° inventaire	Article	Fiche de bien	Année de construction	Valeur Brute Comptable	Valeur Nette Comptable
2148-330-MAD	2148	-	1992	124 622.99	95 932.99

RESEAUX (13 Tranches)

Linéaire total de l'ensemble du réseau : 12 405 ml

	N° inventaire	Article	Fiche de bien	Année de construction	Valeur Brute Comptable	Valeur Nette Comptable
Ensemble des réseaux	21532-330-MAD	21532	-	2008	1 833 534.33	1 619 320.33

POSTES DE REFOULEMENT (12 postes existants)

	N° inventaire	Article	Fiche de bien	Année de construction	Valeur Brute Comptable	Valeur Nette Comptable
Postes de relevage et de refoulement	2158-330-MAD	2158	-	2008	75 129.26	54 923.26

L'ensemble de ces biens sont la propriété de la Mairie de BERSON.

Les biens mis à disposition sont dans un état d'entretien et de fonctionnement correct (voir rapport d'exercice de 2017).

SUBVENTIONS

	N° inventaire	Article	Fiche de bien	Année de construction	Valeur Brute Comptable	Valeur Nette Comptable
Subventions	21532-330-MAD Subventions	131	-	2018	356 763.72	337 935.72

Liste des travaux à réaliser sur les biens :

Mise en place d'un système de télégestion sur les postes de refoulement
Renouvellement d'une armoire électrique poste de Florimont Est
Mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération de la station des Arnauds
Mise en place d'un débitmètre station des Arnauds et poste de La Tuilerie
Mise en place de barreaudage anti chute sur certains postes de refoulement non équipés

Etude, devis et demande de subvention déjà effectués :

Etude et devis : 76 000.00 € H.T. pour l'ensemble des travaux
Subvention auprès du Conseil Départemental : 10 755.00 H.T.
Subvention auprès d'Aire Adour Garonne : 17 000.00 H.T.
Montant estimatif à reverser pour la réalisation des travaux : 48 245.00 € H.T.

Nature des emprunts transférés à reverser à la commune pour 2018 :

N° Emprunt	Organisme bancaire	Année de réalisation	Fréquence	Annuité	Intérêts	Montant à reverser
361109357011/1	CREDIT AGRICOLE	01/01/2005	Annuelle	5 474.02	3 154.05	-
277411/1	CAISSE FRANCAISE VDE FINANCEMENT	04/08/2005	Trimestrielle Mars Juin Septembre Décembre	674.17 668.53 662.89 657.24	220.05 214.41 208.77 203.12	146.70
1632023/1	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2012	Annuelle	5 803.33	1 472.79	245.47
0023530	La BANQUE POSTALE	10/03/2014	Annuelle	31 556.16	15 276.42	5 092.14
			Montant Total Du :			5 484.31

VERSEMENTS CONCERNANT L'ANNEE 2017 EN ATTENTE :

- Aide à la Performance Epuratoire : 7 538.00 €
- Dernière partie de la redevance versée par la Lyonnaise : estimée à 35 000.00 €
- Taxe d'Assainissement : estimée à 14 000.00 € (5 constructions neuves de 2016 non perçues)

Nature des contrats transférés :

Marché n° 2015/MAPA/S/06 avec la société SCE 1 rue du Prince Noir 33 310 LORMONT

Objet : Mission sur les travaux d'amélioration débitmètre et télésurveillance

Montant annuel H.T. : 4 900.00 €

Marché n° 2014/MAPA/S/30 avec la société LYONNAISE DES EAUX 33 000 BORDEAUX

Objet : Délégation par affermage du service public d'assainissement collectif

Montant annuel H.T. :

Date d'achèvement : 31/12/2026

Berson, le

Fait en 3 exemplaires,

Le Maire,

Le Président de la Communauté de
Communes de Blaye

Jacky ROTURIER

Denis BALDES

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à 17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, le transfert de l'actif du Budget Assainissement à la Communauté de Communes de Blaye.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 02/ 03/05/2018

DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que la nouvelle loi Informatique et Libertés pour protéger les données personnelles, est prévue pour s'adapter au cadre européen.

Les collectivités doivent désigner un délégué à la protection des données personnelles.

Il ajoute que cette compétence sera ensuite mutualisée et traitée à la Communauté de Communes de Blaye avec Gironde Numérique.

Le rapporteur propose que Monsieur Jean-Jacques MARTIN soit désigné comme délégué puisqu'il est déjà en charge de la communication et des services numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 POUR – 0 CONTRE - 0 ABSTENTION, émet un avis favorable à la désignation de Monsieur Jean-Jacques MARTIN comme délégué à la protection des données personnelles.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 03/03/05/2018

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DE L'ÉGLISE.

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MARTIN

Le rapporteur présente la convention de maîtrise d'œuvre et de coordination SPS pour les travaux d'infrastructures en matière d'éclairage public et de réseau de télécommunications situés Rue de l'Eglise.

Cette convention est conclue entre la commune et le SDEEG, la rémunération des prestations servies par le syndicat est :

- Maîtrise d'œuvre : 6 % du montant hors taxes des travaux,
- Coordination SPS : 1 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à : 79 595.12 € H.T. (soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros et douze centimes), d'où une rémunération totale provisoire de 7 % de : 5 571.66 € (cinq mille cinq cent soixante et onze euros et soixante-six centimes).

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable (17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) à la signature de cette convention avec le SDEEG pour les travaux d'enfouissement Rue de l'Eglise, et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches pour la réalisation de ce dossier.

oooooooooooooooooooo

Monsieur MATHIA quitte la séance à 21h37 et donne un pouvoir à Madame Marie-Claude NOEL.

DELIBERATION 04/03/05/2018

VOTE DES 3 TAXES (ANNULE ET REMPLACE)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal de l'annulation de la délibération n° 01/05/04/2018 portant sur le vote des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière non bâtie) par la Direction Générale des Finances Publiques.

Il convient de reprendre une délibération avec les taux des taxes modifiés.

Désignations	Bases effectives prévisionnelles	Taux	Produits Fiscaux
Taxe d'Habitation	1 590 000 €	10.95	174 105 €
Taxe Foncière Bâtie	1 141 000 €	14.85	169 438 €
Taxe Foncière Non Bâtie	104 100 €	36.42	37 913 €
Total attendu du Produit Fiscal 2018			381 456 €

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à 17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, l'application des taux modifiés des 3 taxes (Habitation, Foncier bâti et Foncier non bâti) tel que présentés ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 05/03/05/2018

BUDGET COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT (ANNULE ET REMPLACE)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal que Monsieur le Percepteur, a indiqué que l'affectation du résultat du budget commune est inexacte.

En effet, il y aurait dû y avoir d'intégrer les soldes de l'exploitation et de l'investissement du budget Assainissement, puisqu'il n'y a pas eu d'affectation du résultat du budget Assainissement, car la compétence a été transférée à la Communauté de Communes de Blaye.

Il convient d'annuler et de remplacer la délibération n° 03/29/03/2018 portant sur l'affectation du résultat comme suit :

SECTIONS	BP Assainissement	BP Commune	Total BP Commune
EXPLOITATION FONCTIONNEMENT	29 379.43 €	102 801.16 €	132 180.33 €
INVESTISSEMENT	120 238.14 €	210 370.97 €	330 609.11 €

Le Conseil Municipal modifie et adopte à 17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, l'affectation des résultats du fonctionnement sur le budget primitif communal 2018 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 66 994.81 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	169 795.97 €
Résultat de clôture à affecter	132 180.33 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Solde cumulé de la section d'investissement	330 609.11 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	-106 564.17 €
Besoin réel de financement	0.00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement (Compte R002)	132 180.33 €
---	--------------

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : Solde d'exécution	R1068 :
	132 180.33 €		

oooooooooooooooooooo

SUBVENTION 2018 « TOUS A VELO ».

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que le dossier complet de demande de subvention n'a pas été déposé en mairie, et qu'il convient donc de reporter le vote de cette attribution à une séance ultérieure.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 06/03/05/2018

MONTANT TRANSFERE DU BUDGET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAYE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal du montant du budget Assainissement à transférer à la Communauté de Communes de Blaye, afin de réaliser les travaux subventionnés et prévus concernant l'amélioration du système d'assainissement, de l'installation de débitmètre et de la télésurveillance pour les eaux usées.

Liste des travaux à réaliser sur les biens :

- Mise en place d'un système de télégestion sur les postes de refoulement
- Renouvellement d'une armoire électrique poste de Florimont Est
- Mise en place d'un agitateur dans le bassin d'aération de la station des Arnauds
- Mise en place d'un débitmètre station des Arnauds et poste de La Tuilerie
- Mise en place de barreaudage anti chute sur certains postes de refoulement non équipés

Etude, devis et demande de subvention déjà effectués :

- Etude et devis : 76 000.00 € H.T. pour l'ensemble des travaux
- Subvention auprès du Conseil Départemental : 10 755.00 H.T.
- Subvention auprès d'Aire Adour Garonne : 17 000.00 H.T.

Montant estimatif à reverser pour la réalisation des travaux ci-dessus : 48 245.00 € H.T.

Par ailleurs, certaines sommes concernant l'année 2017 n'ont pas été versées ou sont à rembourser :

A - Nature des emprunts transférés à reverser à la commune pour 2018 :

N° Emprunt	Organisme bancaire	Année de réalisation	Fréquence	Annuité	Intérêts	Montant à reverser
361109357011/1	CREDIT AGRICOLE	01/01/2005	Annuelle	5 474.02	3 154.05	-
277411/1	CAISSE FRANCAISE VDE FINANCEMENT	04/08/2005	Trimestrielle Mars Juin Septembre Décembre	674.17 668.53 662.89 657.24	220.05 214.41 208.77 203.12	146.70
1632023/1	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2012	Annuelle	5 803.33	1 472.79	245.47
0023530	La BANQUE POSTALE	10/03/2014	Annuelle	31 556.16	15 276.42	5 092.14
Montant			Total Du :			5 484.31

B – Versements concernant l'année 2017 en attente :

- Aide à la Performance Epuratoire : 7 538.00 €
- Dernière partie de la redevance versée par la Lyonnaise : estimée à 35 000.00 €
- Taxe d'Assainissement : estimée à 14 000.00 € (5 constructions neuves de 2016 non perçues)

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, approuve le montant transféré estimé à 48 245.00 € H.T. du Budget Assainissement à la Communauté de Communes de Blaye et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches afin de récupérer les sommes non versées pour l'année 2017.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 07/03/05/2018

FERMETURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'à la demande de Monsieur SARRAZIN, le percepteur de Blaye, il convient de prendre une délibération afin de fermer définitivement le budget Assainissement, compétence transférée à la Communauté de Communes de Blaye.

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 9/29/02/2012 du 29 février 2012 portant création de ce budget annexe,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances,

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION, à la dissolution du Budget annexe Assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 08/03/05/2018

CHOIX EMPRUNT 2018

Rapporteur : Monsieur Denis NOEL

Le rapporteur indique au conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de l'église sont estimés à 75 000.00 €, l'éclairage public Avenue de la Libération est estimé à 27 000.00 € et la création du local technique du service hygiène est estimé à 18 000.00 €, l'ensemble de ces travaux ne peuvent être réalisés qu'après l'obtention d'un emprunt.

Une consultation a été lancée et les organismes bancaires suivants ont répondu :

Organisme	Durée	Taux Fixe	Périodicité	Montant annuité	Montant Frais	Frais de dossier
Caisse d'Epargne	10 ans	1.35	Annuelle	12 908.92	9 089.20	250.00
	12 ans	1.46	Annuelle	10 974.21	11 690.52	250.00
Crédit Agricole	10 ans	1.06	Annuelle	12 710.66	7 106.63	120.00
	12 ans	1.25	Annuelle	10 831.00	9 971.97	120.00
Caisse des dépôts	15 ans	1.57				
	20 ans	1.81				
	25 ans	1.96				

Le rapporteur propose de retenir le Crédit Agricole car le financement proposé est le plus intéressant pour ces acquisitions, par 1 emprunt détaillé en suivant :

PRET A TAUX FIXE

Montant de 120 000.00 €

Durée de 10 ans, avec un versement en juillet 2018,

Taux annuel de 1.06 % avec des échéances constantes du capital et de l'intérêt du dit capital,

1^{ère} échéance de remboursement en juillet 2019,

Soit un total de frais financiers de 7 106.63 €,

Des frais de dossiers de 120.00 €,

Un montant d'échéance annuelle de 12 710.66 € sur le budget de la Commune.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires du budget commune au paiement des échéances et autorise le comptable du trésor à régler, en bonne date et sans engagement préalable, le montant des échéances au profit de la Caisse d'Épargne.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, émet un avis favorable aux dates de réalisation et de première échéance de ce prêt du Crédit Agricole, et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches pour la réalisation de cet emprunt concernant les travaux d'enfouissement de la Rue de l'Église, de l'éclairage public Avenue de la Libération et de la création du local technique du service hygiène.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 09/03/05/2018

TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES DU JOURNAL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques MARTIN

Le rapporteur informe le conseil municipal que le marché du journal municipal arrive à échéance au 31 décembre 2018, avant de procéder à l'étude du renouvellement (avant janvier 2019), la commission communication et services numériques propose de faire participer les entreprises, châteaux, commerces qui le souhaitent en publiant de la publicité à l'intérieur du journal.
Le démarchage serait effectué par les services de la commune.

Proposition de tarifs :

Encart taille carte de visite (8.5 cm x 5.5 cm) :	50.00 €
Encart taille double carte de visite (8.5 cm x 11 cm) :	100.00 €
Encart taille triple carte de visite (8.5 cm x 16.5 cm) :	150.00 €
Encart taille moitié de page (10.5 cm x 14.85 cm) :	200.00 €
(6 cartes de visite)	
Encart pleine page (21 cm x 29.7 cm) :	400.00 €

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, émet un avis favorable aux tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2019 pour une parution d'un encart publicitaire dans le Journal Municipal :

Encart taille carte de visite (8.5 cm x 5.5 cm) :	30.00 €
Encart taille double carte de visite (8.5 cm x 11 cm) :	60.00 €
Encart taille triple carte de visite (8.5 cm x 16.5 cm) :	90.00 €
Encart taille moitié de page (10.5 cm x 14.85 cm) :	120.00 €
(6 cartes de visite)	
Encart pleine page (21 cm x 29.7 cm) :	240.00 €

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 10/03/05/2018

DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur indique au conseil municipal les modalités d'attribution de la subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- La réalisation en 2018 des opérations énumérées dans le tableau ci-après,
- La demande auprès du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention,
- Et l'assurance pour le financement complémentaire de l'opération.
-

LIBELLE	MONTANT TTC prévu au BP 2018	Demande FDAEC	Financement par la Collectivité
Travaux de voiries	50 000.00 €	16 252.00 €	33 748.00 €
Total	50 000.00 €	16 252.00 €	33 748.00 €

Le rapporteur informe le Conseil Municipal qu'un coefficient de fragilité sociale a été mis en place par le Département pour l'obtention de cette subvention : Berson a vu son coefficient diminuer, et donc le montant de l'aide qui peut lui être versée (16 252.00 € en 2018 contre 18 045.00 € en 2017).

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION, émet un avis favorable à cette demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir cette subvention.

oooooooooooooooooooo

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture des manifestations à venir :

Au Foyer Rural :

- Le samedi 19 mai : loto du Foot
- Le vendredi 27 mai : Vide-grenier du Comité des Fêtes
- le dimanche 03 juin : repas de la Chasse
- formation CNFPT

A l'ancienne Mairie :

- les Ateliers Mémoire tous les mercredis matins
- formation RAM
- le 12 mai : repas pour les signaleurs du Marathon
- le samedi 19 mai : repas de l'Association de Pétanque
- le samedi 02 juin : Manifestation Tous à Vélo

A la salle du Conseil :

- Cérémonie du 08 Mai
- Désherbage les 16, 17 et 18 mai
- Commission Bâtiments le 22 mai.

A la Bibliothèque : café littéraire pour la jeunesse le samedi 02 juin.

- Madame CHOVERO indique qu'il y a encore quelques places pour les signaleurs lors du Marathon.

- Monsieur Jean-Jacques MARTIN demande qui peut prendre des photos lors de la manifestation « Tous à Vélos » car il sera absent.

Il indique également qu'une commission bâtiments aura lieu le mardi 22 mai à 18 heures et que les commissions pour le journal municipal vont être positionnées.

- Monsieur MARTIN donne lecture du courrier adressé à Madame la Député lors du rendez-vous du dernier :

« La centrale du Blayais – Stop ou encore ??... »

La loi transition énergétique pour la croissance verte prévoit de porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025. Disposition reportée à 2029 par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire.

1. Après l'arrêt de Fessenheim, la région Nouvelle Aquitaine est également concernée avec l'éventualité d'un arrêt anticipé de la centrale du Blayais située en Gironde qui serait envisageable dès 2029, c'est à dire demain.

Ce serait un coup très dur pour l'économie locale et régionale avec notamment la perte de plus de 2000 emplois, l'effacement de recettes fiscales de près de 70 millions d'€ dont 9,5 millions pour la seule taxe foncière.

Cette centrale est l'un des tous premiers employeurs en Gironde. En 2017, il était comptabilisé 1337 salariés d'EDF travaillant sur le site, ainsi que 700 salariés permanents d'entreprises prestataires, présents tout au long de l'année. A cela, il convient d'ajouter les salariés d'entreprises prestataires lors des arrêts pour maintenance : de 1 200 à 2 500 selon le type d'arrêt. Les entreprises locales sollicitées sont nombreuses. A titre d'exemple, les marchés passés avec les entreprises locales pour la maintenance représentaient 38,5 millions d'euros en 2016.

Pourtant, les quatre unités de production de cette centrale sont autorisées par l'Autorité de sûreté nucléaire à fonctionner jusqu'en 2022 pour la plus ancienne et 2025 pour la plus récente. L'opérateur EDF de cette centrale investit dans un programme de renouvellement des matériels (le grand carénage) avec l'objectif de garantir le fonctionnement de cette centrale pour dix années supplémentaires, soit 2032/2035, dans une première phase, voire de porter leur durée de fonctionnement à 60 ans dans une deuxième phase, soit 2042/2045.

Devant ces échéances, la mise à l'arrêt de ses quatre tranches dès 2029 serait un gâchis incommensurable au même titre que l'arrêt de Fessenheim.

2. Un projet pour l'avenir

Le plan d'entreprise d'EDF « CAP 2030 » prévoit le renouvellement de son parc de production nucléaire avec des réacteurs d'un nouveau modèle à l'horizon 2030... Le site de cette centrale situé à Braud-et-St-Louis en Gironde a tous les atouts pour accueillir une nouvelle installation nucléaire avec deux EPR d'un nouveau modèle (foncier, source froide, évacuation de l'énergie électrique produite). Après l'échec de la construction du barrage de Sirven, on sait les difficultés à faire accepter un chantier d'importance devant la détermination des opposants à toute démarche de progrès. L'intérêt d'une nouvelle construction sur un site existant n'en est que plus grand.

Avec un cycle de 100 années, partagées entre 15 années d'études, d'enquête publique et de construction, 70 de fonctionnement et 15 de déconstruction, un projet de cette ampleur, faisable sur le site du Blayais, constituerait un challenge extraordinaire, tout en atténuant les conséquences dommageables de l'arrêt de la centrale actuelle. Mais il n'est que temps de proposer ce projet en associant les élus intéressés par l'avenir de cette région, les entreprises locales et la population. Xavier Bertrand, Président de la Région des Hauts de France ne s'y est pas trompé. Il a déjà pris position pour accueillir une nouvelle installation sur le site de Gravelines. Et il l'a fait savoir !... »

Monsieur MARTIN précise qu'il a rencontré Madame la Députée avec Monsieur BOIS Eric afin de :

- lui présenter la lettre envoyée au Premier Ministre

- lui commenter cette lettre
- parler de la transition énergétique
- l'alerter sur la situation du Blayais.

Madame Véronique HAMMERER nous a reçu très cordialement et s'est montrée à l'écoute. Le peu de temps de l'entrevue nous a obligé à synthétiser tous nos commentaires.

Nous espérons que notre message est passé, car il est aujourd'hui plus que nécessaire de se mobiliser si l'on ne veut pas que le Blayais devienne une zone sinistrée.

- Monsieur Denis NOEL informe le conseil municipal des derniers travaux du lotissement :
 - o Le 14 mai passage d'une caméra dans les réseaux,
 - o Le 21 mai début des trottoirs et passage des réseaux
 - o Le 21 juin les travaux d'enfouissement des réseaux devraient être terminés.

Les éventuelles visites seront possibles au mois de juin. Le mauvais temps a ralenti les travaux mais Monsieur NOEL salue la ténacité des entreprises qui ont participé au chantier.

Le géomètre doit être rappelé pour le dépôt du cahier des charges auprès du service des hypothèques.

- Monsieur le Maire annonce que Madame ARNAL va avoir 100 ans, lundi 07 mai. La commune va lui offrir des macarons et des chocolats et le CIAS un bouquet de fleurs.
- Monsieur le Maire annonce que l'aménagement du Centre Bourg a reçu des commentaires très positifs par le bureau d'études chargé de l'aménagement du SCOT lors de la dernière visite.

oooooooooooooooooooo

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 03 MAI 2018 :

DELIBERATION 01/03/05/2018

PROCES VERBAL DE L'ACTIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

DELIBERATION 02/03/05/2018

DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

DELIBERATION 03/03/05/2018

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DE L'ÉGLISE

DELIBERATION 04/03/05/2018

VOTE DES 3 TAXES (ANNULE ET REMPLACE)

DELIBERATION 05/03/05/2018

BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT (ANNULE ET REMPLACE)

DELIBERATION 06/03/05/2018

MONTANT TRANSFÉRÉ DU BUDGET ASSAINISSEMENT

DELIBERATION 07/03/05/2018

FERMETURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

DELIBERATION 08/03/05/2018

CHOIX EMPRUNT 2018

DELIBERATION 09/03/05/2018

TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES DU JOURNAL MUNICIPAL

DELIBERATION 10/03/05/2018
DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 07 juin 2018 à 20h30.

oooooooooooooooooooo